

COMPTE-RENDU DU BUREAU EXECUTIF
1^{er} mars 2007

Participants : M. Gabriel COHN BENDIT – Secrétaire, M. Roland DAVAL – Secrétaire adjoint, M. Luc DEDESSUS LE MOUSTIER, M. Gérard DROZ.

Invités : Mme Janine THERY, Mme Ghislaine DEDESSUS LE MOUSTIER, Mme Anne RIOLON, M. Jean-Pierre DURUT, M. Yannick SIMBRON – membres de l’association des Amis du REPTA (AREPTA).

Excusés : M. Mamadou N’DOYE – Président, M. Frédéric CHADEAU – Trésorier, Région Bretagne, Région Normandie, Ville de LIEVIN.

1 – POINT FINANCIER – Exercice 2006:

Roland DAVAL, qui s’est chargé de tenir la comptabilité de l’exercice 2006, présente les résultats provisoires.

Le montant global des produits de l’exercice s’élève à 159 000 euros environ, montant exceptionnel en raison de l’organisation des Rencontres Africano-Françaises d’Ouagadougou qui représentent à elle seules plus de 115 000 euros, soient plus de 72%.

Les cotisations des membres d’un montant de 15 280 euros représentent 9,60% des produits et les subventions pour les Rencontres ou le soutien à des projets d’un montant de 135 138 euros représentent quant à elle près de 85%.

Le résultat global de l'exercice (fonctionnement, aides aux projets, Rencontres) est excédentaire de 2 198 euros.

La section analytique Rencontres présente un résultat légèrement déficitaire de 1 583 euros après constitution de provisions d'un montant de 21 150 euros, conformes aux engagements budgétaires:

- réalisation d'un Cdrom : 1 500 euros,
- publication du compte rendu : 500 euros,
- réunion de rédaction des publications : 1 150 euros,
- aide à la mise en place des REPTA pays : 10 000 euros,
- observatoire des pratiques innovantes : 8 000 euros ;

et une dotation de 1 000 euros aux fonds dédiés provenant de la subvention de la Région Centre.

L'accompagnement et les aides aux projets (Association THIE du Burkina Faso, Classes de la 2^{ème} chance au Niger) présentent un total de charges de 32 575 euros et de 30 000 de produits sous forme de subventions. Le déficit de cette section analytique d'un montant de 2 575 euros correspondant aux frais de mission d'accompagnement des projets engagés par le REPTA.

La section fonctionnement, avec 8 923 euros de charges et 15 280 euros de cotisations des membres en produits est quant à elle excédentaire de 6 357 euros permettant de couvrir les déficits des deux autres sections. Son volume financier est conforme au fonctionnement ordinaire du REPTA.

Le rapport financier et les comptes définitifs à soumettre à l'Assemblée générale seront présentés à un prochain Bureau exécutif.

Le Bureau donne mandat à Roland DAVAL pour assurer les fonctions de trésorier jusqu'à la prochaine Assemblée générale ; les démarches seront faites auprès de la BRED pour qu'il dispose d'une signature sur les comptes bancaires. Autorisation lui est donnée de procéder à l'achat d'un logiciel comptable (CIEL comptabilité) d'un montant estimé de 199 euros.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée générale de modifier le règlement pour mettre en place une commission de contrôle des comptes composée de 3 membres.

2 – OBSERVATOIRE DES PRATIQUES INNOVANTES:

La fiche actuelle de présentation de l'Observatoire figurant sur le site Internet du REPTA sera remplacée par une note de présentation et de définition de l'observatoire des pratiques innovantes, ainsi que de son rôle et de son fonctionnement.

Trois instances de gestion de l'observatoire sont proposées :

- Comité technique : Gabriel COHN BENDIT, Luc DEDESSUS LE MOUSTIER - assurant les fonctions de coordonnateur, Gilles LECOUSTER – Web master et Janine THERY (pour information).
- Comité scientifique : correspondants des REPTA pays désignés à cet effet par ces derniers, correspondants français des REPTA pays mis en place à l'occasion de l'organisation des Rencontres, Janine THERY – Présidente de l'AREPTA, M. KONAYE de l'ADEA, le coordonnateur et le Web master.
- Comité de validation des actions innovantes : cette mission est confiée actuellement au Bureau exécutif du REPTA France. Dès constitution du regroupement international des REPTA, c'est à cette organisation que cette mission devra être confiée.

Comme déjà proposé lors du dernier bureau les premières actions présentées dans l'observatoire sont ainsi retenues :

- Dès à présent, Association THIE du Burkina Faso, Delta Survie du Mali, Jardins d'Afrique du Sénégal.
- Dans un second temps , Commune de MIRRIAH – précurseur des classe de la 2^{ème} chance au Niger ; la Cour des Cent métiers d'ATD Quart Monde au Burkina Faso.

Luc DEDESSUS LE MOUSTIER est chargé de la finalisation de ces documents et des contacts nécessaires pour ce travail avec les partenaires concernés.

Il préparera également un projet de budget de fonctionnement de l'observatoire à présenter au prochain Bureau.

3 – SUITES DES RENCONTRES - PUBLICATIONS:

Deux documents sont retenus pour présenter l'ensemble des travaux des Rencontres :

- Un DVD qui est d'ores et déjà prêt à être dupliqué
- Une brochure préparée par l'AREPTA lors de sa réunion de Sablé sur Sarthe du 26 au 28 février. Cette brochure, dont la finalisation est coordonnée par Janine THERY et Jean-Pierre DURUT sera maquetée par l'ADEA. La Région Ile de France sera sollicitée pour la réalisation de son édition.
- Ces deux documents feront l'objet d'une diffusion conjointe fin mars / début avril.
- Ces deux documents seront également adressés aux partenaires financiers des Rencontres avec le compte de résultat de celles-ci.

4 – APPUI DES REPTA A DES PROJETS / APPEL A PARTENARIAT:

Proposition à soumettre à tous les REPTA constitués :

« Les REPTA ont pour mission de favoriser des projets multi partenariaux entre leurs membres et de leur apporter, à leur demande, un appui engageant les REPTA.

Il appartient aux « instances exécutives » des REPTA de débattre des projets présentés dans ce cadre et de décider d'apporter ou non un appui engageant l'ensemble des REPTA. Les REPTA concernés par l'appui à un projet doivent figurer dans un accord de partenariat avec les autres partenaires du projet, accord précisant les droits et les devoirs, le rôle et les responsabilités de chacun des signataires.

Les principaux critères pour labelliser un programme sont ainsi définis :

- *cohérence avec les principes fixés dans la charte du REPTA ;*
- *inscription dans la priorité choisie par le REPTA en direction des exclus des systèmes éducatifs (enfants et jeunes) ;*
- *avis formalisé des REPTA concernés par le projet ;*
- *respect et complémentarité des politiques publiques;*
- *expérience présentant un caractère innovant ;*
- *faisabilité du projet sur les plans pédagogiques et financiers, en tenant compte du rapport « coût / ressources disponibles » ;*
- *mise à disposition de l'expérience conduite à l'ensemble des membres du REPTA ;*

- autorisation donnée aux REPTA de promouvoir cette expérience sous son propre label ;
- droit des REPTA de conduire des évaluations de projet.

Les REPTA des pays africains, peuvent également, quant à eux, être porteurs ou chefs de file de projets. »

Un projet de convention type de partenariat sera préparé par Roland DAVAL pour être soumis aux REPTA.

5 – REGROUPEMENT INTERNATIONAL DES REPTA:

Conformément aux engagements pris lors des conclusions des Rencontres de Ouagadougou, les REPTA créés et en cours de création doivent se regrouper dans une organisation internationale dont la nature, la forme juridique, les modalités de fonctionnement sont à préciser. La charte actuelle créée par le REPTA France doit être retravaillée entre tous les REPTA pour servir de document de base de référence, véritable projet associatif du regroupement des REPTA.

Le sigle REPTA doit être déposé pour être protégé : Roland DAVAL est chargé d'étudier cette question.

Une consultation sera lancée très rapidement auprès des REPTA constitués ou en cours de création sur le présent sujet.

6 - DEVELOPPEMENT DU REPTA FRANCE:

A l'occasion de la prochaine Assemblée générale qui se déroulera à Orléans, le 27 juin 2007, au Conseil régional Centre, il est arrêté le principe d'inviter largement des collectivités territoriales, une demi journée de travail spécifique étant prévue à cet effet, pour leur présenter l'action du REPTA et solliciter leur mobilisation au bénéfice des enfants et des jeunes exclus des systèmes éducatifs. Des collectivités déjà membres du REPTA seront sollicités pour apporter leur témoignage.

Le REPTA, considérant tout l'importance que prennent les collectivités territoriales pour le développement et la solidarité internationale dans le cadre de leurs programmes de coopération décentralisée, souhaite les inviter à venir renforcer son action pour l'accès à l'éducation pour tous.

Des contacts seront rapidement pris par Gabriel COHN BENDIT et Jean-Pierre DURUT avec la Région Centre pour solliciter le parrainage de cette manifestation par M. Michel SAPIN – Président du Conseil régional.

Les collectivités membres du REPTA seront également sollicitées pour, de manière nominative, figurer aux côtés du REPTA au titre d'organisations invitantes à cette réunion d'échange et pour contribuer directement à inviter d'autres collectivités.

Les responsables régionaux du REPTA prendront contact avec les collectivités relevant de leur zone géographique.

Une démarche de même nature sera à réaliser en 2008 en direction des entreprises et de leurs fondations.

7 – QUESTIONS DIVERSES:

71 – Assurance responsabilité civile :

Le Bureau mandate Roland DAVAL pour consulter la MAIF à ce sujet, tant pour le REPTA que pour l'AREPTA.

72 – Aides financières aux Classes de la 2^{ème} chance au NIGER :

Le Bureau mandate Gabriel COHN BENDIT pour réexaminer avec les régions Bretagne, Basse Normandie et Pays de la Loire, les accords conventionnels de financement des classes de la 2^{ème} chance.

PROCHAINES REUNIONS DU BUREAU EXECUTIF
21 mars 2007 à l'ADEA de 10h à 16h
23 mai 2007 à la région Ile de France (lieu à confirmer)

Roland DAVAL
Secrétaire adjoint



L'Equipe de l'association des « Amis du REPTA » au travail au CREPS de Sablé dans la Sarthe.
de gauche à droite debout : Maguy, Luc, Yannick, Gérard, Anne et Gaby, assis : Ghislaine, Jean Pierre et Janine.

L'association Repta veut rendre des classes africaines bilingues

Cette semaine, un groupe d'actifs de l'association Repta (Réseau éducation pour tous en Afrique) est réuni au Creps. Ils sont chargés de mettre en place, entre autres, une nouvelle brochure expliquant le fonctionnement de l'association. Créée en janvier 2004, l'association rassemble différents partenaires afin d'aider les pays d'Afrique comme le Niger ou le Burkina Faso. Son objectif ? Mettre en relation des entreprises (Groupe Bolloré, Camif etc.), les collectivités territoriales (conseil général, régional...) et les organisations non-gouvernementales afin de lancer des actions en faveur des plus exclus, notamment dans la lutte pour l'alphabétisation « Dans l'ouest de l'Afrique, la scolarité est faite en français, alors que la majorité de la population ne parle pas cette langue, explique Gabriel Cohn-Bendit, secrétaire de l'association. Nous proposons est de rendre les classes bilingues. »

Autre chantier important : les classes de la seconde chance. « Lorsqu'une nouvelle école est construite, seuls les enfants de 6 à 8 ans sont scolarisés. » Les classes de la seconde chance servent à éduquer les plus âgés, qui seront ensuite présentés au Certificat de fin d'études, grâce à des éducateurs rémunérés par l'association. Organiser des débats, proposer des pistes de travail, émettre des avis sont aussi des buts que les Repta remplissent avec l'aide de leurs parrains. Parmi eux, Hubert Reeves, célèbre astrophysicien, et des politiques, tels que Noël Mamère, Pierre Méhaignerie ou Jacques Godfrain.
Renseignements sur le site internet www.repta.net

Ouest-France du jeudi 1er mars 2007 Page de Sablé.